

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-27

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE RURALE**

COMMUNE D'IMPLANTATION	MAÎTRISE D'OUVRAGE	PROJET CONCERNÉ
Nohic	M. FONTORBES Jean-Claude Boucherie artisanale	Modernisation du magasin et achat de matériel de production
Corbarieu	M. VAJENTE Vincent - (Sarl Relais de Saint-Martial) Création d'un multiservice à Corbarieu	Travaux d'aménagement, achat de vitrines réfrigérées et installation d'une alarme
Puylagarde	DUCREY Jacques et Nathalie Boulangerie - pâtisserie et multiservice	Acquisition de matériel de production pour la boulangerie

I- PROJETS SUBVENTIONNABLES

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 27 janvier 1999, modifiée par le nouveau dispositif en matière d'intervention économique départementale adopté lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Conseil Général peut apporter une aide financière aux commerçants dont les établissements sont situés sur des communes de moins de 2 000 habitants, qui mettent en œuvre des projets de modernisation.

Les bénéficiaires de cette subvention sont les commerces de première nécessité tels que les épiceries, les boulangeries traditionnelles, les boucheries charcuteries....

Ces commerces doivent être les seuls à exercer l'activité sur la commune rurale concernée et procéder à des travaux de modernisation ou de remise aux normes de leur magasin.

II- FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention du Conseil Général représente 30 % du montant hors taxe des travaux, avec un montant maximum de subvention de 10 000 €.

III- DEMANDES PRESENTEES

La commission permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés ci-après, et de me faire connaître votre décision.

1 – M. FONTORBES Jean-Claude - Boucher à Nohic

► Les raisons

Monsieur FONTORBES, titulaire d'un CAP de boucherie et âgé de 49 ans, a repris en 1991, la boucherie située dans la rue principale de NOHIC, en centre-village, face à la mairie.

Cet artisan s'approvisionne, pour 80 % des matières premières utilisées, chez des éleveurs locaux, et fait abattre les bêtes par l'abattoir de Montauban. Il confectionne de la charcuterie traditionnelle et propose de plus en plus de plats cuisinés traditionnels en bocaux stérilisés. Cette dernière activité est en forte croissance car elle répond à de nouveaux modes de consommation et satisfait l'attente d'une clientèle active qui apprécie ses plats goûteux à réchauffer rapidement.

Il propose aussi des « plats traiteur » sur commande en grande quantité pour diverses manifestations associatives ou familiales.

M. FONTORBES emploie un boucher ainsi que son épouse, à mi-temps, pour la vente et la gestion administrative. Son chiffre d'affaire progresse d'année en année tout comme le résultat net comptable.

La zone de chalandise s'étend sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres principalement sur les communes de Nohic, Villebrumier, Orgueil, Villemur, Reynies, Varennes, Fronton et Labastide Saint Pierre et le panier moyen s'élève à 27 euros par client.

► Le projet et les objectifs

L'augmentation de son volume de production conduit Monsieur FONTORBES à agrandir ses locaux.

Le projet consiste à créer un nouveau laboratoire et réaliser une extension de l'atelier sur le site actuel avec l'objectif de répondre aux dernières normes exigées par les services vétérinaires. De plus, cet investissement doit permettre:

- de développer la partie « plats cuisinés en conserve » afin de satisfaire la demande de sa clientèle,
- de disposer d'un outil de production moderne et rationnel qui améliorera les conditions de travail.
- de créer un deuxième emploi de boucher.

A ce jour, le couple n'a pas obtenu d'aides publiques pour ce projet. L'ADE82 s'est mise en relation avec la Chambre des Métiers afin d'amorcer une demande FISAC ainsi qu'une demande de FEADER pour soutenir ce commerçant au titre des investissements élevés qu'il engage.

► La recevabilité

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- la commune de NOHIC compte moins de 2 000 habitants (1 182 habitants, recensement au 1er janvier 2012),
- le projet concerne la création et l'extension d'un nouveau laboratoire pour la boucherie artisanale considérée commerce de première nécessité en zone rurale,
- la boucherie de M. Fontorbes est la seule sur la commune.

► Le coût des investissements

Le Conseil Général se propose de retenir sur ce dossier, les investissements immobiliers et matériels de production nécessaires à la réalisation du nouveau laboratoire.

A ce jour, l'ensemble de la dépense est évaluée à **102 194,58 €**, soit :

Investissements	Montant HT
Installation chambre froide	74 542,00 €
Installation électrique aux normes	6 977,90 €
Travaux de plomberie	5 798,68 €

Travaux d'étanchéité	4 876,00 €
3 moteurs frigo (estimatif)	10 000,00 €
TOTAL H.T	102 194,58 €

Ces travaux sont éligibles à la politique « d'aides immobilières aux activités commerciales en zone rurale » du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense éligible, avec un plafond d'aide de 10 000 €

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

102 194 euros x 30 % = 30 658 euros plafonné à 10 000 euros.

► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »** dans sa séance du 26 janvier 2012, considérant:

- qu'il s'agit d'aider un bon professionnel de la boucherie, commerce qui tend à se raréfier,
- qu'il est le seul boucher sur Nohic,
- qu'il a prévu d'étendre son activité vers une restauration de qualité (plats cuisinés) et de créer un deuxième emploi de boucher,

donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention plafonnée à 10 000 € à Monsieur FONTORBES pour les investissements de modernisation de son commerce.

2 –M. Vincent VAJENTE – Création d'un multiservice à Corbarieu

► Les raisons

Monsieur VAJENTE a débuté son expérience professionnelle comme adjoint responsable du rayon bazar, puis responsable du rayon frais au centre Leclerc de Montauban-Sapiac (1991-1997).

Son esprit d'entreprise et sa détermination lui ont permis, en juillet 2008, d'ouvrir un relais des Mousquetaires à St-Martial. La réussite de ce point de vente lui a donné envie de reconduire cette expérience, c'est la raison pour laquelle, début 2011, il entame des démarches pour reprendre le magasin VIVAL de CORBARIEU.

Très attaché au service de proximité en milieu rural, il finalise cette opération le 18 octobre 2011 en ouvrant « le Relais de Corbarieu » sous l'enseigne « Mousquetaires ». Le choix de cette enseigne a été motivé par :

- un excellent rapport qualité/prix pour les usagers,
- magasin bien agencé avec une offre suffisante de produits de première nécessité.

Il propose un rayon fromage à la coupe affiné, des produits surgelés, un rayon fruits et légumes frais et des produits spécifiques en fonction des saisons.

La zone de chalandise comprend Corbarieu, Reynies, le haut du Fau et les personnes qui se dirigent vers Villebrumier. A ce jour, le nombre de clients est compris entre 60 et 100 personnes par jour.

► **Le projet et les objectifs**

La reprise de ce commerce pour M. VAJENTE est un défi dans la mesure où l'ancien magasin VIVAL était peu achalandé, les prix très élevés et la fréquentation faible.

Afin de dynamiser son commerce, M. VAJENTE souhaite engager des travaux de modernisation. Grâce à ces investissements, il devrait augmenter son chiffre d'affaires, avec une prévision de croissance de 12 % à l'horizon 2013.

Ces derniers portent sur l'aménagement du magasin, tant sur la rénovation que sur l'achat de matériel de conservation, de présentation de la marchandise ainsi que sur la protection du point de vente.

La reprise et la modernisation du commerce multiservice doit permettre de proposer un service d'un bon rapport qualité/prix et apporter une réponse aux besoins alimentaires quotidiens de la population du secteur.

M. VAJENTE a prévu d'embaucher une personne à mi-temps et il sera lui-même attaché à ce point de vente.

Sur le village, on relève également la présence d'un boulanger et d'un boucher.

Ce projet a pour objectifs de :

- dynamiser le cœur de village,
- proposer des produits alimentaires indispensables et de qualité aux usagers,
- améliorer l'attractivité du bourg.

► **La recevabilité**

Ce projet est éligible dans la mesure où il s'agit:

- du seul commerce multiservice sur la commune de CORBARIEU qui compte moins de 2 000 habitants (1 647 habitants en 2009),
- d'un commerce de première nécessité.

► Le coût des investissements

Le Conseil Général se propose de retenir sur ce dossier, les investissements immobiliers et matériels nécessaires à la réouverture du commerce.

A ce jour, l'ensemble de la dépense est évaluée à 30 055,38 €, soit..

Investissements	Montant HT
Vitrines réfrigérées	24 499,00 €
Réfection des sols + plafonds	4 606,38 €
Alarme	950,00 €
TOTAL H.T.	30 055,38 €

Ces travaux sont éligibles à la politique « d'aides immobilières aux activités commerciales en zone rurale » du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense éligible, avec un plafond d'aide de 10 000 €

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit:

30 055 euros x 30 % = **9 016 euros.**

► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »** dans sa séance du 26 janvier 2012, considérant :

- qu'il s'agit d'un commerce de première nécessité indispensable sur la commune de Corbarieu (commune de moins de 2 000 habitants) et qui voit sa population augmenter,
- que le gérant dispose d'une bonne expérience professionnelle en matière de commerce,

donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention arrêtée à 9 016 € à Monsieur Vincent VAJENTE pour la création et les investissements de modernisation d'un multiservice à Corbarieu .

3 – M. et Mme DUCREY - Multiservice à Puylagarde.

► Les raisons

Monsieur DUCREY (45 ans) a effectué sa formation auprès des « Compagnons du devoir » dans la section boulangerie, à l'âge de 15 ans. Il a créé en 1995, avec son épouse, la boulangerie « La Grigotine » en rachetant un fonds de commerce à Puylagarde.

Au fil des années, la boulangerie est devenue un multiservice qui comprend un fournil pour la production du pain et des pâtisseries, avec un magasin attenant qui propose de l'épicerie, des produits frais, des légumes, ainsi que du gaz, des journaux et du tabac.

Le bâtiment appartient à la mairie de Puylagarde auprès de laquelle le commerçant s'acquitte d'un loyer.

Ils emploient un salarié à temps plein pour la fabrication du pain et des pâtisseries.

La zone de chalandise s'étend sur une vingtaine de kilomètres, les clients viennent pour l'essentiel de Puylagarde, St Projet, Loze, Caylus, Parisot et Lacapelle Livron.

M. et Mme DUCREY tiennent par ailleurs une boulangerie à Caylus qui propose une partie des produits issus de la fabrication réalisée à Puylagarde. Ils emploient une personne à mi-temps pour tenir ce point de vente.

► Le projet et les objectifs

Le matériel de production de la boulangerie est vétuste et rend les conditions de travail difficiles. De plus, il est dépassé techniquement et ne permet pas d'accroître la production.

Les gérants souhaitent investir dans une ligne automatique de production et un nouveau pétrin. D'une part, ce matériel plus performant leur permettra de produire du pain en plus grande quantité avec un façonnage identique, et d'autre part, optimisera le temps de travail de M. DUCREY (qui s'occupe aussi de la production), tout en améliorant les coûts de production.

En résumé, ces investissements ont pour objectifs:

- d'intégrer très rapidement un apprenti dans l'entreprise.
- d'augmenter la capacité de production,
- de pérenniser l'activité commerciale,
- d'améliorer la rentabilité de l'outil de production,
- de conquérir de nouvelles parts de marché sur le Tarn-et-Garonne.

► La recevabilité

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique commerce de la commune de Puylagarde, laquelle compte moins de 2 000 habitants (348 habitants, Source INSEE),
- il s'agit d'un commerce de première nécessité .

► Le coût des investissements

Le Conseil Général se propose de retenir sur ce dossier, les investissements en matériel de production nécessaires à la modernisation du commerce, à l'amélioration de la productivité et des conditions de travail.

A ce jour, l'ensemble de la dépense est évaluée à **46 000 €**, soit:

Investissements	Montant HT
Groupe automatique de pesage	35 000,00 €
Pétrin	11 000,00 €
TOTAL H.T.	46 000,00 €

Ces travaux sont éligibles à la politique « d'aides immobilières aux activités commerciales en zone rurale » du Conseil Général qui pourrait intervenir à hauteur de 30 % du montant HT de la dépense éligible, avec un plafond d'aide de 10 000 €

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

46 000 euros x 30 % = 13 800 euros plafonné à 10 000 euros.

► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Après examen de la demande, **le comité technique « Avenir Entreprise »** dans sa séance du 26 janvier 2012, considérant :

- qu'il s'agit de moderniser et mettre aux normes la partie boulangerie de son activité,
- que le gérant est attributaire de marchés publics en matière de restauration collective (Camps de Caylus) et que ces équipements doivent lui permettre de répondre aux exigences de ce type de clientèle soumise à la réglementation en matière de marchés publics,

donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention plafonnée à 10 000 € à Monsieur et Madame DUCREY pour les investissements de modernisation de leur activité de production en boulangerie.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 20422 - sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2012	40 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	29 016 €
Disponible	10 984 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 26 janvier 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 10 000 € à Monsieur Jean-Claude FONTORBES pour la modernisation et la mise aux normes de la boucherie-charcuterie artisanale située sur la commune de Nohic ;
- 9 016 € à Monsieur Vincent VAJENTE - Sarl Relais de Saint Martial, pour la création d'un multiservice sur la commune de Corbarieu ;
- 10 000 € à Monsieur et Madame DUCREY, pour les investissements en matériel de production destinés à moderniser l'activité boulangerie à Puylagarde ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,